



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.09.2011 Bulletin 2011/38

(51) Int Cl.:
A63B 71/02 (2006.01) A63B 61/00 (2006.01)
A63B 61/04 (2006.01) A63B 63/08 (2006.01)
A63B 61/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11157431.5**

(22) Date de dépôt: **09.03.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Simon, Yoann**
59110 La Madeleine (FR)

(74) Mandataire: **Cochonneau, Olivier**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre (Euralille)
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(30) Priorité: **16.03.2010 FR 1051862**

(71) Demandeur: **DECATHLON**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(54) **Montant auto-stable**

(57) L'invention concerne un montant auto-stable (1) comprenant des moyens de stabilisation (2) au sol, un élément souple (3) de maintien d'un article (17), s'étendant vers le haut sur une hauteur H et comportant une partie inférieure (3a) prolongée par une partie supérieure (3b). Des premiers moyens d'ancrage (4a, 4b, 4c, 13a, 13b, 13c) sont agencés entre les moyens de stabilisation (2) et la partie inférieure (3a). En outre, un élément longitudinal flexible (5) est de longueur supérieure à la hauteur H de l'élément souple (3). Des seconds moyens d'ancrage (6) sont agencés entre l'extrémité inférieure (7) de l'élément longitudinal flexible (5) et les moyens de stabilisation (2). Des troisièmes moyens d'ancrage (8) sont agencés entre l'extrémité supérieure de l'élément longitudinal flexible et l'extrémité supérieure de la partie supérieure (3b) dudit élément souple. L'invention concerne également un set de jeu sportif équipé de d'au moins un tel montant auto-stable.

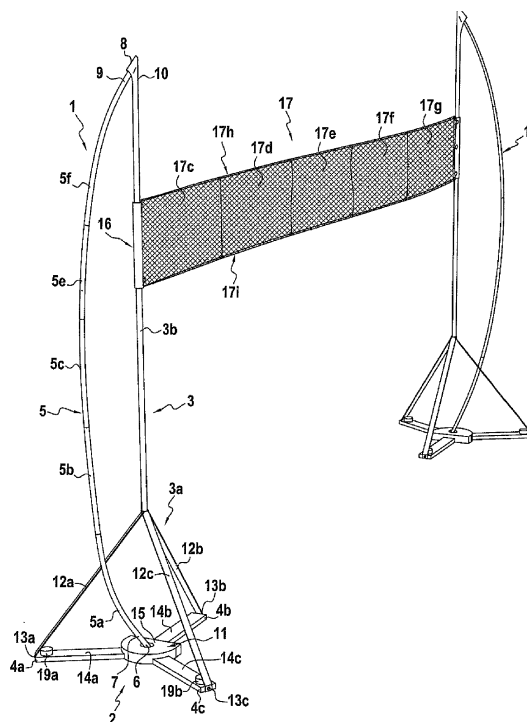


FIG.1

Description

[0001] La présente invention porte en particulier sur un montant auto-stable pour le support d'un article. Un tel article peut par exemple être un filet de volley-ball ou de tennis, dans quel cas deux montants auto-stables sont nécessaires pour supporter respectivement les extrémités de ce filet, ces deux montants étant disposés à distance l'un de l'autre en sorte de maintenir le filet tendu. Un tel article peut toutefois être également constitué d'un panneau consistant par exemple en un panier de basket-ball ou en une cible pour fléchettes. L'invention concerne donc également des sets de jeux sportifs équipés de montants auto-stables objets de la présente invention.

[0002] Il est connu des montants auto-stables et notamment celui décrit dans la publication de brevet US 6 461 258. Ce document divulgue un set de jeu sportif de type volley-ball comprenant deux montants auto-stables et un filet. Chaque montant auto-stable comprend une base et un poteau s'étendant verticalement et ayant son extrémité inférieure fixée à la base. Le filet comprend au niveau de chacune de ses extrémités latérales, deux cordes disposées respectivement en partie inférieure et en partie supérieure dudit filet. Ces deux cordes inférieure et supérieure passent au travers du poteau vertical. En outre, chaque montant auto-stable comprend au moins une lame flexible arquée dont l'extrémité inférieure est fixée à l'extrémité inférieure du poteau, sur son côté externe, ladite lame flexible arquée s'étendant vers le haut et l'extérieur. Par ailleurs, les extrémités des cordes inférieure et supérieure sont fixées à cette lame flexible arquée. Cette conception permet de tendre le filet et de le maintenir en hauteur. En outre, la mise en oeuvre d'une base assure une auto-stabilité du montant et présente pour avantage de pouvoir installer le set de jeu sportif sur différents types de surfaces tels que du gazon ou du sable.

[0003] L'objet de la présente invention est de mettre en oeuvre un montant auto-stable dont la conception permet également sa mise en place sur différents types de surfaces. La conception du montant auto-stable objet de la présente invention a en outre pour but de limiter son poids, son coût de fabrication, sa facilité de mise en place, son rangement et son aspect sécuritaire et par conséquent celui du set de jeu sportif comprenant un ou plusieurs montants auto-stables.

[0004] A cet effet, le montant auto-stable objet de la présente invention comprend des moyens de stabilisation au sol, notamment une base de stabilisation agencée pour reposer sur une surface telle que par exemple du macadam, du sable, du gazon ou autre. On peut toutefois envisager que ces moyens de stabilisation soient mis en oeuvre à partir de plusieurs bases de stabilisation ou équivalents, notamment de dimensions restreintes, lesquelles assurent concomitamment la stabilisation du montant auto-stable en position plus ou moins verticale. Une voire de telles bases de stabilisation sont notamment conçues, tel qu'il le sera décrit plus en détail ci-

après au travers d'exemples non limitatifs, pour agencer le montant auto-stable objet de l'invention sur tout type de surface. On pourrait toutefois envisager que de tels moyens de stabilisation soient mis en oeuvre au moyen de pics, encore appelés sardines, coopérant avec les autres éléments du montant auto-stable, lorsque la surface sur laquelle est installé ledit montant auto-stable est du type gazon ou similaire, dans laquelle peuvent être plantés les pics ou sardines.

[0005] En outre, le montant auto-stable comprend un élément souple qui s'étend vers le haut plus ou moins verticalement sur une hauteur H et comporte une partie inférieure, notamment sous la forme d'haubans, cette partie inférieure étant prolongée vers le haut par une partie supérieure, notamment longitudinale. Cet élément souple, notamment sa partie supérieure longitudinale, est agencé pour maintenir un article tel que par exemple l'une des extrémités d'un filet voire un panneau consistant par exemple en un panier de basket-ball ou une cible pour fléchettes. Des premiers moyens d'ancrage sont agencés entre les moyens de stabilisation et la partie inférieure de l'élément souple.

[0006] Par ailleurs, le montant auto-stable objet de l'invention comprend également un élément longitudinal flexible de longueur supérieure à la hauteur H de l'élément souple, des seconds moyens d'ancrage étant agencés entre l'extrémité inférieure de cet élément longitudinal flexible et les moyens de stabilisation. De même, des troisièmes moyens d'ancrage sont agencés entre l'extrémité supérieure dudit élément longitudinal flexible et l'extrémité supérieure de la partie supérieure de l'élément souple.

[0007] Ainsi, lorsque les premier, second et troisième moyens d'ancrage sont mis en place entre les moyens de stabilisation, l'élément souple et l'élément longitudinal flexible, la différence de longueur entre ledit élément longitudinal flexible et l'élément souple permet d'arquer cet élément longitudinal flexible tandis que l'élément souple est maintenu tendu plus ou moins verticalement entre la base de stabilisation et l'extrémité supérieure de l'élément longitudinal flexible, à la manière d'une corde d'un arc. En outre, les moyens de stabilisation permettent de stabiliser à la fois ledit élément souple et l'élément longitudinal flexible. Le maintien de cet élément souple tendu sensiblement verticalement entre la base et l'élément longitudinal flexible permet en outre de fixer un article notamment sur la partie supérieure longitudinale dudit élément souple. On peut toutefois envisager également la fixation d'un article sur la partie inférieure de cet élément souple selon la conception de celui-ci.

[0008] De manière préférentielle, l'élément souple du montant auto-stable objet de la présente invention est constitué d'une matière textile. On peut toutefois envisager d'autres matières telles qu'un élastomère non extensible voire peu extensible. On comprendra en outre que l'utilisation d'un tel élément souple permet de limiter la présence d'éléments structurels rigides et généralement métalliques, dont la masse est supérieure à celle des

matières textiles voire des élastomères. Cela facilite en outre le rangement.

[0009] Selon l'invention, les moyens de stabilisation, consistant notamment en une base de stabilisation, comprennent au moins deux premiers systèmes d'accrochage, la partie inférieure de l'élément souple étant constituée d'au moins deux haubans, notamment du type sangle qui s'étendent vers le bas en formant un angle entre eux, les extrémités inférieures des haubans comprenant des seconds systèmes d'accrochage coopérant respectivement avec les premiers systèmes d'accrochage sur la base.

[0010] Selon un mode de conception, les moyens de stabilisation consistent en une base de stabilisation comprenant trois premiers systèmes d'accrochage répartis triangulairement, la partie inférieure de l'élément souple étant constituée de trois haubans, notamment du type sangle, disposés en trépied. En outre, l'un des trois haubans est de préférence disposé dans le prolongement de la partie supérieure longitudinale. Cela présente pour avantage de pouvoir utiliser cet hauban de la partie inférieure pour la fixation d'un article, par exemple l'extrémité d'un filet utilisé pour la pratique du tennis voire du tennis-ballon.

[0011] Selon l'invention, les moyens de stabilisation consistent en une base de stabilisation comprenant trois pieds de stabilisation disposés en étoile. D'autres variantes sont envisageables, notamment une base de stabilisation comprenant un socle et au moins deux pieds de stabilisation.

[0012] Selon l'invention, les moyens de stabilisation consistent en une base de stabilisation comprenant un système de réduction de son encombrement dans un mode de rangement. Ainsi, on limite l'encombrement du montant auto-stable et par conséquent celui du set de jeu sportif constitué d'un ou plusieurs montants auto-stables.

[0013] Selon le mode de conception où la base comprend trois pieds de stabilisation disposés en étoile, c'est-à-dire que leurs premières extrémités proximales sont assemblées entre elles, les pieds de stabilisation s'étendant dans un même plan en formant des angles entre eux, on prévoit un montage en liaison pivot entre lesdites premières extrémités proximales des pieds de stabilisation en sorte de permettre leur rabattement les uns contre les autres dans ledit plan, et ainsi de réduire l'encombrement.

[0014] Selon le mode de conception où la base de stabilisation comprend un socle et au moins deux pieds de stabilisation, on prévoit un montage par emboîtement des pieds de stabilisation sur le socle, ce qui permet de retirer les pieds de stabilisation du socle pour les regrouper lors du rangement et ainsi, de réduire l'encombrement.

[0015] Selon l'invention, l'élément longitudinal flexible est de préférence constitué d'un tube flexible. En outre, cet élément longitudinal flexible comprend un système de réduction de sa longueur permettant également de

réduire son encombrement dans un mode de rangement du montant auto-stable. Un tel système de réduction de la longueur est par exemple constitué par un tube flexible constitué d'au moins deux tronçons ou baguettes emboîtables et pliables entre eux. On peut toutefois envisager un tube flexible télescopique.

[0016] Selon l'invention, les moyens de stabilisation consistent en une base de stabilisation comprenant un orifice de réception de l'extrémité inférieure de l'élément longitudinal flexible, notamment sous la forme d'un tube flexible. De préférence, cet orifice est configuré pour incliner l'extrémité inférieure de l'élément longitudinal flexible emboîtée dans celui-ci. Cela présente pour avantage d'orienter l'élément longitudinal flexible lors du montage du montant auto-stable et de contribuer à la stabilité de l'élément longitudinal flexible en position arquée, maintenant l'élément souple tendu verticalement. On pourrait toutefois prévoir d'autres systèmes de fixation et d'orientation de l'élément longitudinal flexible vis-à-vis de la base de stabilisation sans sortir du cadre de l'invention. Lorsque l'élément flexible est fixé et orienté sur la base de stabilisation, il est en outre concevable de mettre en oeuvre un élément souple dont la partie inférieure et la partie supérieure sont constituées d'une seule et même sangle ou similaire, l'extrémité supérieure de la sangle étant fixée à l'extrémité supérieure de l'élément flexible et l'extrémité inférieure de la sangle étant par exemple fixée à la base, fixée dans le sol au moyen d'un pic ou d'une sardine voire fixée à une masse complémentaire reposant sur le sol.

[0017] Selon un mode de conception de l'invention, la partie supérieure de l'élément souple est constituée d'une sangle. Des variantes sont toutefois envisageables telles que par exemple une corde ou similaire. Il en est de même pour la partie inférieure de l'élément souple. On pourra en outre prévoir des combinaisons de sangles et de cordes ou similaires entre la partie inférieure et la partie supérieure de l'élément souple.

[0018] Selon l'invention, un système d'accrochage est agencé sur l'élément souple pour l'assujettissement d'un article notamment du type panneau ou filet. De préférence, ce système d'accrochage sera mis en oeuvre sur la partie supérieure longitudinale de l'élément souple. On peut toutefois envisager sa mise en oeuvre sur la partie inférieure de l'élément souple voire sur les deux à la fois.

[0019] Selon l'invention, des moyens d'ajustement en hauteur sont agencés entre le système d'accrochage de l'article et l'élément souple. Cela a pour but de pouvoir ajuster la position de l'article fixé sur le montant auto-stable, par exemple en fonction de la taille des utilisateurs, enfants ou adultes. Cela a en outre pour but de pouvoir utiliser un même montant pour la fixation de différents types d'articles, en fonction de l'activité sportive pratiquée.

[0020] Selon l'invention, un système de repérage de la position en hauteur du système d'accrochage est agencé sur l'élément souple. Cela présente pour avantage de positionner convenablement l'article notamment

du type panneau ou filet en fonction de l'activité sportive pratiquée.

[0021] Selon l'invention, les moyens de stabilisation comprennent des moyens de lestage. Cela présente pour avantage de renforcer la stabilité du montant auto-stable notamment lorsque l'article est du type panneau voire pour compenser les efforts qui peuvent éventuellement être exercés sur le filet fixé au montant lorsque, par exemple, le sportif s'appuie involontairement sur ce filet durant son activité sportive. Lorsque les moyens de stabilisation se composent d'une base de stabilisation comprenant un socle et des pieds de stabilisation, on peut prévoir que le socle constitue lesdits moyens de lestage. On peut en outre prévoir que des moyens de lestage sont déportés sur au moins un des pieds de stabilisation, en complément ou non du socle. Lorsque les moyens de stabilisation consistent en une base de stabilisation comprenant trois pieds de stabilisation disposés en étoile et, de préférence articulés entre eux, les moyens de lestage seront, de préférence, également déportés sur lesdits pieds de stabilisation. Un tel déport des moyens de lestage permet avantageusement de compenser plus facilement le couple exercé sur la base de stabilisation par l'article suspendu sur l'élément souple et ainsi, de réduire la taille et la masse des moyens de lestage. On réduit donc également l'encombrement et facilite en outre le transport de montant auto-stable en position rangée.

[0022] Par ailleurs, selon l'invention, de tels moyens de lestage pourraient soit être intégrés aux moyens de stabilisations soit être amovibles vis-à-vis de ceux-ci. On peut par exemple prévoir des masselottes qui se positionnent sur les extrémités distales des pieds de stabilisation de la base de stabilisation.

[0023] En outre, l'invention porte sur un set de jeu sportif comprenant un ou plusieurs montants auto-stables objets de l'invention.

[0024] Selon un premier mode de conception, ce set de jeu sportif comprend deux montants auto-stables et un filet muni à ses extrémités latérales de systèmes d'accrochage avec les éléments souples des deux montants auto-stables. On pourra prévoir des accessoires complémentaires dans ce set de jeu sportif tels que par exemple des raquettes et balles de tennis, des raquettes et volants de badminton, des ballons de volley-ball, des ballons de foot des moyens de délimitation de l'aire de jeu ou autres.

[0025] En outre, le filet comprend de préférence un système d'ajustement en largeur, ce qui présente pour avantage de pouvoir ajuster la largeur du terrain et l'écartement des montants auto-stables en fonction des dimensions de la zone de jeu disponible voire en fonction de l'activité sportive pratiquée.

[0026] Selon une variante de conception, ce set de jeu sportif comprend au moins un montant auto-stable et au moins un panneau, lequel est muni sur sa face arrière d'un système d'accrochage sur l'élément souple du montant auto-stable. Ce panneau est par exemple constitué

d'un panier de basket-ball dans quel cas on prévoira un ballon de basket dans le set de jeu sportif. On peut en outre prévoir deux montants auto-stables et deux panneaux de basket afin de constituer un terrain de basket-ball complet.

[0027] En outre, un tel panneau peut être une cible pour flèches dans quel cas le set de jeu sportif comprend de préférence des accessoires complémentaires tels que des fléchettes, un arc et des flèches ou autres.

[0028] Des sets de jeu sportif plus complets peuvent en outre être envisagés vu l'adaptabilité du montant auto-stable objet de l'invention.

[0029] La description suivante permettra de comprendre les caractéristiques et avantages de la présente invention, laquelle s'appuie sur des figures parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre un terrain de volley-ball ou de badminton comprenant deux montants auto-stables entre lesquels s'étend transversalement un filet maintenu au niveau de ses extrémités aux dits deux montants auto-stables objets de l'invention ;
- les figures 2 à 4 illustrent trois modes de conception du montant auto-stable objet de l'invention ;
- la figure 5 illustre un montant auto-stable sur lequel est assujettie l'extrémité latérale d'un filet ;
- les figures 6 et 7 illustrent deux variantes de fixation entre un article de type filet et le montant auto-stable objet de l'invention ;
- la figure 8 illustre un article de type panneau fixé sur un montant auto-stable objets de l'invention ;
- les figures 9 à 12 illustrent d'autres variantes de conception du montant auto-stable objet de la présente invention.

[0030] On constate sur la figure 1 la présence de deux montants auto-stables 1 entre lesquels s'étend transversalement un filet 17 disposé en hauteur.

[0031] Selon diverses conceptions envisageables, telles que par exemple celles illustrées en figures 2 à 4, le montant auto-stable 1 comprend une base 2 qui repose sur le sol, un élément souple 3 s'étendant verticalement sur une hauteur H et un élément longitudinal flexible 5. On constate sur les différentes figures 1 à 5 et 8 que cet élément longitudinal flexible 5 présente une forme arquée dont l'extrémité inférieure 7 est assujettie à la base 2 et l'extrémité supérieure 9 est assujettie à l'extrémité supérieure 10 de l'élément souple 3. Cet élément longitudinal flexible 5 comprend en position repos une longueur supérieure à la hauteur H, ce qui permet à celui-ci de prendre une forme arquée et de maintenir étiré verticalement l'élément souple sur la hauteur H. Pour cela, l'élément souple est non élastique ou très peu élastique.

[0032] On constate sur les figures 1 à 5 que l'élément souple 3 comprend une partie inférieure 3a formant des haubans, cette partie inférieure 3a étant prolongée par une partie supérieure longitudinale 3b.

[0033] Sur la figure 2, l'élément souple 3 est constitué

d'une sangle permettant de constituer la partie supérieure longitudinale 3b et un premier hauban 12c en partie inférieure 3a dudit élément souple 3, lequel comprend en outre deux autres haubans 12a, 12b, les trois haubans 12a, 12b, 12c formant un trépied. Les haubans 12a, 12b sont également constitués de sangles. On pourrait toutefois envisager des cordes ou similaires. Ces sangles sont réalisées de préférence dans un matériau textile.

[0034] On constate sur la seconde variante illustrée en figure 3 que cet élément souple 3 comprend une sangle constituant la partie supérieure longitudinale 3b, tandis que la partie inférieure 3a comprend uniquement deux haubans 12a, 12b formant un angle entre eux de chaque côté de la sangle.

[0035] Sur la troisième variante de conception illustrée en figure 4, la partie inférieure 3a de l'élément souple 3 présente également trois haubans 12a, 12b, 12c disposés en trépied, l'un des haubans 12c étant disposé dans le prolongement de la partie supérieure longitudinale 3b tandis que les deux autres haubans 12a, 12b sont disposés symétriquement par rapport à ceux illustrés sur la figure 2.

[0036] Selon les variantes illustrées aux figures 3 et 4, cet élément souple 3 est de préférence également constitué de sangles en matériau textile.

[0037] On constate sur les figures 2 et 3 que la base 2 comprend un socle 11 et, de préférence, quatre pieds de stabilisation 14'a, 14'b, 14'c, 14'd. Ce socle 11 comprend une masse qui permet de constituer un lestage de la base 2. On pourra en outre prévoir un socle 11 creux muni d'un orifice obturé au moyen d'un bouchon, ce qui permet le remplissage de ce socle creux, par exemple au moyen de sable ou avec de l'eau. En outre, le socle 11 comprend de préférence des logements configurés pour recevoir les extrémités proximales des pieds de stabilisation 14'a, 14'b, 14'c, 14'd. Cela présente pour avantage de permettre une fixation amovible des pieds de stabilisation sur le socle. Ainsi, il est possible d'assembler les pieds de stabilisation et le socle pour constituer la base lors du montage du montant auto-stable et, au contraire, de désassembler les éléments lors du rangement du montant auto-stable, afin de réduire son encombrement.

[0038] Les figures 1, 4 et 5 illustrent une variante de conception de la base de stabilisation 2. Celles-ci se composent de trois pieds de stabilisation 14a, 14b, 14c disposés en étoile. On constate que les trois haubans 12a, 12b, 12c sont fixés au niveau de leur extrémité inférieure 13a, 13b, 13c avec les extrémités distales des trois pieds de stabilisation 14a, 14b, 14c. De préférence, un assemblage en liaison pivot est réalisé entre les extrémités proximales des pieds de stabilisation 14a, 14b, 14c, ce qui permet de rabattre ces pieds de stabilisation les uns contre les autres dans le mode de rangement du montant auto-stable et ainsi de réduire son encombrement. On constate en outre la présence de masselottes 19a, 19b disposées en position déportée sur les extrémités distales des pieds de stabilisation, ce qui permet de lester la

base de stabilisation 2 et ainsi de renforcer la stabilisation du montant auto-stable 1 au moyen de masselottes de petites dimensions.

[0039] Selon les différentes variantes de conception illustrées aux figures 1 à 5, les haubans 12a, 12b, 12c ont leurs extrémités inférieures 13a, 13b, 13c fixées vis-à-vis de la base de stabilisation 2. Cette fixation peut être permanente et réalisée par exemple au moyen d'un collage, d'un agrafage ou similaire. On peut toutefois prévoir un système de fixation amovible tel que par exemple un système d'encliquetage mâle et femelle agencé entre les extrémités 13a, 13b et 13c des haubans 12a, 12b, 12c et les extrémités distales des pieds de stabilisation 14a, 14b, 14c ou 14'a, 14'b et éventuellement le socle 11.

[0040] L'élément longitudinal flexible 5 est de préférence constitué d'un tube flexible constitué de plusieurs tronçons ou baguettes 5a, 5b, 5c, 5e, 5f tel qu'illustré sur la figure 1, ces baguettes étant emboîtées entre elles et pouvant être déboîtées en sorte de plier le tube flexible. Cela présente pour avantage de limiter l'encombrement du montant auto-stable dans son mode de rangement. Bien entendu, on peut prévoir des éléments longitudinaux flexibles sous la forme de lamelles flexibles ou sous la forme de toute autre variante.

[0041] L'extrémité inférieure 7 de l'élément longitudinal flexible 5 est emboîtée sur la base 2. Pour cela, selon le mode illustré en figures 2 et 3, le socle 11 comprend un orifice 6 configuré pour recevoir par emboîtement l'extrémité inférieure 7 de l'élément longitudinal flexible 5. De préférence, cet orifice 6 est orienté avec une inclinaison vers l'extérieur, ce qui permet lors de l'emboîtement de l'extrémité inférieure 7 de l'élément longitudinal flexible 5, de maintenir une orientation vers l'extérieur de celle-ci avant la formation de l'arc. Il en est de même sur le mode illustré en figures 1, 4 et 5, un orifice 6 étant prévu au centre de la base de stabilisation 2.

[0042] Des moyens d'ancrage 8 sont prévus entre l'extrémité supérieure 9 de l'élément longitudinal flexible 5 et l'extrémité supérieure 10 de la partie supérieure 3b de l'élément souple 3. Ces moyens d'ancrage 8 sont par exemple constitués d'un système d'encliquetage mâle et femelle agencé au niveau des dites extrémités supérieures 9, 10, ce qui assure une fixation amovible entre les dits éléments.

[0043] On constate sur les figures 1, 5, 6 et 7 qu'un système d'accrochage 16 est agencé entre l'article 17 et la partie supérieure longitudinale 3b de l'élément souple 3. Ce système d'accrochage 16 est par exemple constitué d'un système d'encliquetage mâle et femelle. D'autres variantes sont toutefois envisageables telles que un système de boucles et de crochets.

[0044] Sur les figures 5 et 7, on constate que les extrémités latérales 17a, 17b du filet 17 comprennent chacune trois pièces mâles 21a. En outre, trois pièces femelles 21b sont fixées sur la partie supérieure longitudinale 3b de l'élément longitudinal 3, les parties mâles 21a s'encliquetant dans les parties femelles 21b. On peut en outre prévoir un nombre de pièces femelles 21b supplé-

mentaires sur l'élément souple 3 réparties de préférence uniformément en sorte de permettre une fixation du filet 17 sur différentes hauteurs. On peut également prévoir que les pièces femelles 21b soient réglables en hauteur sur la partie supérieure longitudinale 3b de l'élément souple 3 par exemple au moyen d'un montage coulissant voire par la mise en oeuvre d'un pincement de la pièce femelle 21b sur la partie supérieure 3b de l'élément souple 3 notamment constituée d'une sangle.

[0045] Sur la variante illustrée en figure 6, l'extrémité latérale 17a du filet 17 comprend des boucles ou des crochets, la partie supérieure longitudinale 3b de l'élément souple 3 sous la forme d'une sangle comprenant en outre des crochets ou des boucles permettant la fixation de ladite extrémité latérale 17a du filet 17. Bien entendu, cette conception est également prévue pour l'autre extrémité latérale du filet 17. En outre, la mise en oeuvre de crochets ou boucles sur toute la longueur de la partie supérieure longitudinale 3b permettra d'effectuer un réglage en hauteur du filet vis-à-vis du montant auto-stable, à la convenance de l'utilisateur.

[0046] Par ailleurs, selon ces diverses conceptions où il est prévu des moyens d'ajustement en hauteur du système d'accrochage sur l'élément souple, on prévoit de préférence un repérage métrique au moyen d'une règle graduée agencée notamment le long de la partie supérieure longitudinale 3b de l'élément souple 3.

[0047] On constate sur les figures 1 et 5 que le filet 17 est constitué de plusieurs parties longitudinales 17c, 17d, 17e, 17f, 17g montées coulissantes entre elles. On peut par exemple prévoir un montage coulissant au niveau des bords supérieurs 17h et des bords inférieurs 17i des dites parties longitudinales du filet 17. Cela présente pour avantage de régler la longueur du filet 17 et ainsi l'écartement entre les deux montants auto-stables 1 tel qu'illustré sur la figure 1.

[0048] Les deux montants auto-stables 1 et le filet 17 illustrés sur la figure 1 constituent un set de jeu sportif auquel il est possible d'ajouter des accessoires complémentaires tels que des raquettes et des balles ou des volants, des ballons de volley-ball, des ballons de foot, voire d'autres accessoires en rapport avec ces genres d'activités, notamment des moyens de délimitation de l'aire de jeu tels que des cordes, des sangles ou autres.

[0049] Un tel montant auto-stable peut toutefois permettre la constitution d'autres sets de jeux sportifs. Tel qu'illustré sur la figure 8, le montant auto-stable 1 permet le support d'un article de type panneau 17' lequel sera de préférence réalisé dans un matériau léger. Ce panneau 17' peut consister en un panier de basket-ball ou en une cible pour flèches. Un système d'accrochage 16' est agencé entre la face arrière du panneau 17' et la partie supérieure 3b de l'élément souple 3, ce système d'accrochage 16' pouvant être identique à ceux décrits précédemment lorsque l'article est un filet 17. En outre, on prévoit de préférence des sangles 22a, 22b telles qu'illustrées sur la figure 8 constituant des haubans agencés entre les côtés angulaires inférieurs 17'a, 17'b du pan-

neau 17' et la base de stabilisation 2 tel qu'illustré par exemple sur cette figure 8. Cela permet la stabilisation du panneau 17' sur le montant auto-stable 1. Un tel set de jeu sportif 21 pourra comprendre des accessoires complémentaires. Lorsque le panneau 17' est un panier de basket-ball, on prévoira notamment un ballon de basket-ball. Le set de jeu sportif pourra en outre être constitué de deux montants auto-stables 1 et de deux panneaux 17' de basket-ball. Lorsqu'un tel panneau 17' est une cible pour flèches, le set de jeu sportif 21 comprendra des accessoires complémentaires du type fléchettes voire un arc et des flèches.

[0050] De nombreuses variantes du montant auto-stable sont envisageables sans sortir du cadre de l'invention, les figures 9 à 12 en illustrant quelques unes. Ainsi sur la figure 9 on constate que les moyens de stabilisation se composent d'une base 100 munie d'un socle 101 sur lequel est emboîté un pied de stabilisation 102 s'étendant vers l'extérieur du montant auto-stable, une masselotte 103 étant rapportée de manière amovible à l'extrémité distale dudit pied de stabilisation 102. L'élément flexible a son extrémité inférieure 105 emboîtée dans le socle 101 avec une orientation vers l'extérieur du montant auto-stable. En outre l'élément souple 106 consiste en une seule et unique sangle ou similaire dont l'extrémité supérieure 107 est fixée de manière amovible ou non à l'extrémité supérieure 108 de l'élément flexible, tandis que l'extrémité inférieure 109 de l'élément souple 106 est accrochée, par exemple au moyen d'un anneau, à une masse complémentaire 110 qui constitue également un élément desdits moyens de stabilisation. Le filet 111 étant accroché sur cet élément souple 106.

[0051] Sur l'exemple illustré en figure 10, la base de stabilisation 200 comprend un socle 217 sur lequel sont emboîtés de manière amovible trois pieds de stabilisation 201, 202, 203 dont l'un 201 s'étend vers l'extérieur du montant auto-stable et supporte à son extrémité distale une masselotte déportée 204, tandis que les deux autres 202, 203 pieds s'étendent vers l'intérieur du montant auto-stable en formant un angle entre eux.

[0052] On constate que l'élément souple 205 est composé de deux sangles 206, 207 ou similaires dont les extrémités inférieures 208, 209 sont respectivement fixées aux extrémités distales 210, 211 des deux pieds de stabilisation 202, 203 intérieurs, tandis que les extrémités supérieures 212, 213 de ces sangles 206, 207 se rejoignent et sont fixées à l'extrémité supérieure 214 de l'élément flexible 215. Dans ce cas illustré en figure 10, un panneau 216, notamment de fléchette, est supporté concomitamment par les deux sangles 206, 207.

[0053] Sur l'exemple illustré en figure 11 qui s'apparente à celui illustré en figure 10, les moyens de stabilisation se composent d'une base de stabilisation 300 munie d'un socle 301 et d'un pied de stabilisation 302 s'étendant vers l'extérieur du montant auto-stable et supportant à son extrémité distale une masselotte 303 amovible. En outre, ces moyens de stabilisation comprennent également deux pics ou sardines 304, 305 enfoncés dans le

sol et fixés respectivement aux extrémités inférieures 306, 307 de deux sangles 308, 309 constituant l'élément souple 310, les extrémités supérieures 311, 312 se rejoignant et étant fixées à l'extrémité supérieure 313 de l'élément flexible 314.

[0054] Sur l'exemple illustré en figure 12, qui s'apparente à celui illustré en figure 10, on retrouve une base de stabilisation 400 comprenant un socle 401 sur lequel sont emboîtés de manière amovible trois pieds de stabilisation 402, 403, 404. Le premier pied de stabilisation 402 s'étend vers l'extérieur du montant auto-stable et reçoit à son extrémité distale une masselotte 405. Les deux autres pieds de stabilisation 403, 404 s'étendent vers l'intérieur du montant auto-stable en formant un angle entre eux.

[0055] En outre, l'élément souple 406 comprend une partie supérieure longitudinale 407, notamment constituée d'une sangle, et une partie inférieure 408 composée de deux haubans 409, 410, notamment constitués de sangles. Les extrémités supérieures 409a, 410a des deux haubans 409, 410 se rejoignent et sont fixées à l'extrémité inférieure 407b de la partie supérieure longitudinale 407 tandis que leurs extrémités inférieures 409b, 410b s'écartent l'une de l'autre et sont fixées respectivement aux extrémités distales 403a, 404a des deux pieds de stabilisation 403, 404. Par ailleurs l'extrémité supérieure 407a de la partie supérieure longitudinale 407 est fixée à l'extrémité supérieure 411a de l'élément flexible 411, lequel a son extrémité inférieure 411b assemblée au socle 401.

[0056] Des combinaisons des différents exemples illustrés aux figures 1 à 12 et décrits précédemment peuvent être envisagées sans sortir du cadre de l'invention.

[0057] D'autres caractéristiques peuvent également être envisagées sans sortir du cadre de la présente invention, notamment quant au nombre d'haubans sur la partie inférieure 3a de l'élément souple 3, aux moyens d'ancrage entre la base de stabilisation 2, l'élément souple 3 et l'élément longitudinal flexible 5, au système d'accrochage 21 de l'article 17, 17' sur l'élément souple 3, à la conception de la base de stabilisation 2 voire autre.

Revendications

1. Montant auto-stable (1) comprenant des moyens de stabilisation (2) au sol, **caractérisé en ce qu'il** comprend également :

- un élément souple (3) de maintien d'un article (17, 17'), s'étendant vers le haut sur une hauteur H et comportant une partie inférieure (3a) prolongée par une partie supérieure (3b), des premiers moyens d'ancrage (4a, 4b, 4c, 13a, 13b, 13c) étant agencés entre les moyens de stabilisation (2) et la partie inférieure (3a) ;
- un élément longitudinal flexible (5) de longueur supérieure à la hauteur H de l'élément souple

(3), des seconds moyens d'ancrage (6) étant agencés entre l'extrémité inférieure (7) de l'élément longitudinal flexible (5) et les moyens de stabilisation (2) et des troisièmes moyens d'ancrage (8) étant agencés entre l'extrémité supérieure (9) dudit élément longitudinal flexible et l'extrémité supérieure (10) de la partie supérieure (3b) dudit élément souple.

2. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, l'élément souple (3) étant constitué en matière textile.
3. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, les moyens de stabilisation (2) comprenant au moins deux premiers système d'accrochage (4a, 4b, 4c), la partie inférieure (3a) de l'élément souple (3) étant constituée d'au moins deux haubans (12a, 12b, 12c), notamment des sangles, qui s'étendent vers le bas en formant un angle entre eux, les extrémités inférieures des haubans comprenant des seconds systèmes d'accrochage (13a, 13b, 13c) coopérant respectivement avec les premiers systèmes d'accrochage (4a, 4b, 4c).
4. Montant auto-stable (1) selon la revendication 3, les moyens de stabilisation consistant en une base de stabilisation (2) comprenant trois premiers systèmes d'accrochage (4a, 4b, 4c) répartis triangulairement, la partie inférieure (3a) de l'élément souple (3) étant constituée de trois haubans (12a, 12b, 12c), notamment des sangles, disposés en trépied, les extrémités inférieures des haubans comprenant des seconds systèmes d'accrochage (13a, 13b, 13c) coopérant respectivement avec les premiers systèmes d'accrochage (4a, 4b, 4c).
5. Montant auto-stable selon la revendication 4, l'un (12c) des trois haubans est disposé dans le prolongement de la partie supérieure longitudinale (3b).
6. Montant auto-stable selon la revendication 1, les moyens de stabilisation consistant en une base de stabilisation (2) comprenant trois pieds de stabilisation (14a, 14b, 14c) disposés en étoile.
7. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, les moyens de stabilisation consistant en une base de stabilisation (2) comprenant un socle (11) et au moins deux pieds de stabilisation (14'a, 14'b, 14'c, 14'd).
8. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, les moyens de stabilisation consistant en une base de stabilisation (2) comprenant un système de réduction de son encombrement dans un mode rangement.

9. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, l'élément longitudinal flexible (5) étant constitué d'un tube flexible.
10. Montant auto-stable (1) selon la revendication 9, le tube flexible comprenant au moins deux tronçons emboîtables et pliables entre eux. 5
11. Montant auto-stable selon la revendication 9, le tube flexible étant télescopique. 10
12. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, les moyens de stabilisation consistant en une base de stabilisation (2) comprenant un orifice (6) de réception de l'extrémité inférieure (7) de l'élément longitudinal flexible (5). 15
13. Montant auto-stable selon la revendication 12, l'orifice (6) étant configuré pour incliner l'extrémité inférieure (7) de l'élément longitudinal flexible (5) emboîtée dans cet orifice. 20
14. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, la partie supérieure (3b) de l'élément souple (3) étant constituée d'une sangle. 25
15. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, un système d'accrochage (16) étant agencé sur l'élément souple (3) pour l'assujettissement d'un article (17, 17'), notamment un panneau ou une extrémité de filet. 30
16. Montant auto-stable (1) selon la revendication 15, des moyens d'ajustement (18) en hauteur étant agencés entre le système d'accrochage (16) et l'élément souple (3). 35
17. Montant auto-stable (1) selon la revendication 16, un système de repérage de la position en hauteur du système d'accrochage (16) étant agencé sur l'élément souple (3). 40
18. Montant auto-stable (1) selon la revendication 1, les moyens de stabilisation (2) comprenant des moyens de lestage (11, 19a, 19b). 45
19. Montant auto-stable (1) selon la revendication 18, les moyens de stabilisation consistant en une base de stabilisation (2) comprenant au moins un pied de stabilisation (14a, 14b, 14c) sur lequel sont déportés des moyens de lestage (19a, 19b). 50
20. Set de jeux sportifs (20) comprenant deux montants auto-stables (1) selon l'une des revendications 1 à 19 et un filet (17) muni à ses extrémités latérales (17a, 17b) de systèmes d'accrochage (21) avec les éléments souples (3) des deux montants auto-stables (1). 55
21. Set de jeux sportifs (20) selon la revendication 20, lequel comprend au moins un accessoire complémentaire choisi parmi les raquettes et balles de tennis, les raquettes et volants de badminton, les ballons de volleyball, les ballons de foot ou des moyens de délimitation de l'aire de jeu.
22. Set de jeux sportifs (20) selon la revendication 20, le filet comprenant un système d'ajustement en largeur.
23. Set de jeux sportifs comprenant au moins un montant auto-stable (1) selon l'une des revendications 1 à 19 et au moins un panneau (17'), ledit au moins un panneau (17') étant muni sur sa face arrière d'un système d'accrochage (16') sur l'élément souple (3) dudit au moins un montant auto-stable (1).
24. Set de jeux sportifs selon la revendication 23, lequel comprend un système de stabilisation (22a, 22b) du panneau (17') dans sa position accrochée sur le montant auto-stable (1).
25. Set de jeux sportif selon la revendication 23, le panneau (17') étant un panier de basket-ball, ledit set de jeux sportifs comprenant un ballon de basket-ball.
26. Set de jeux sportifs selon la revendication 23, le panneau (17') étant une cible pour flèches, ledit set comprenant des accessoires complémentaires choisis parmi les fléchettes, un arc et des flèches.

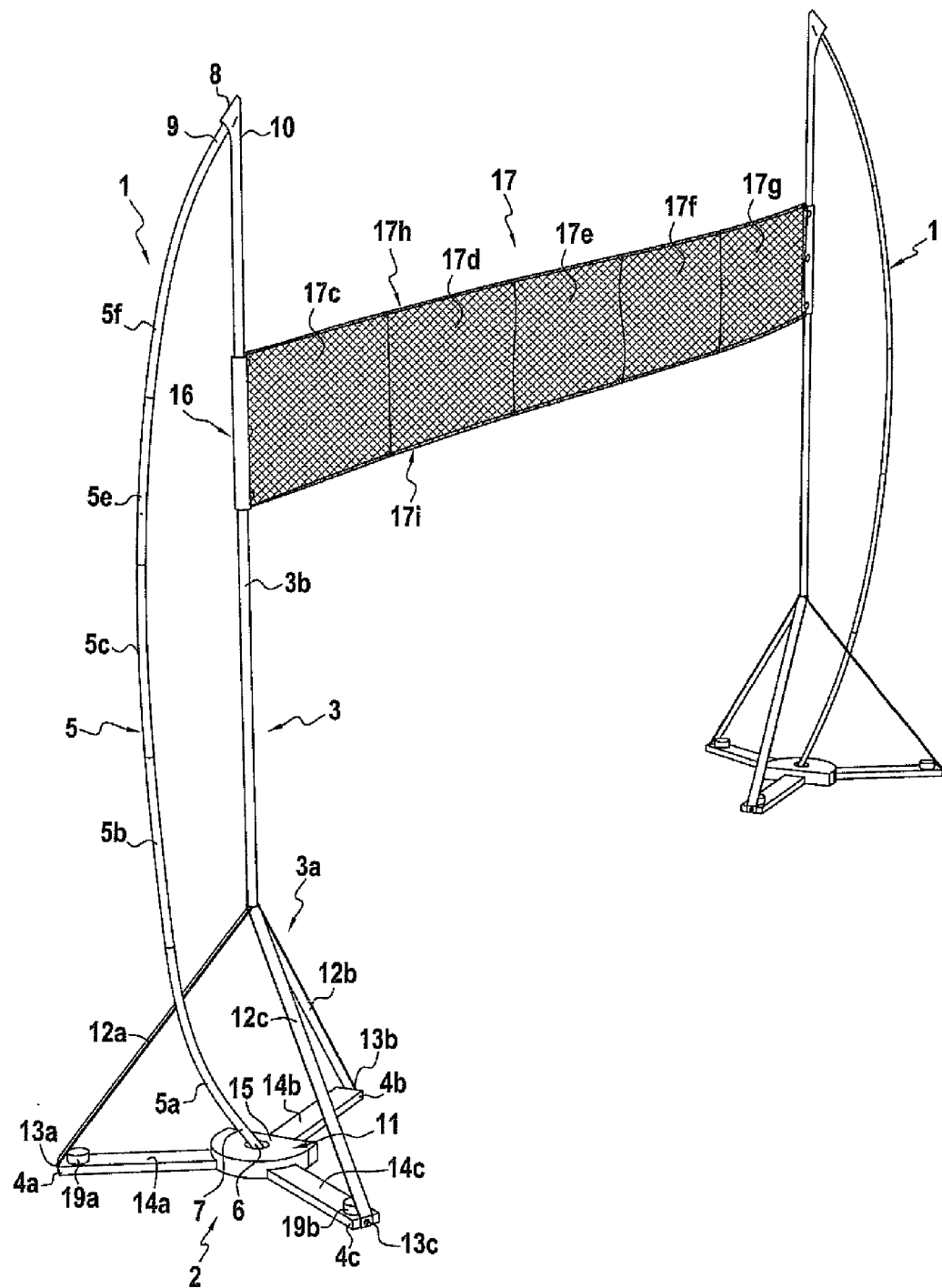
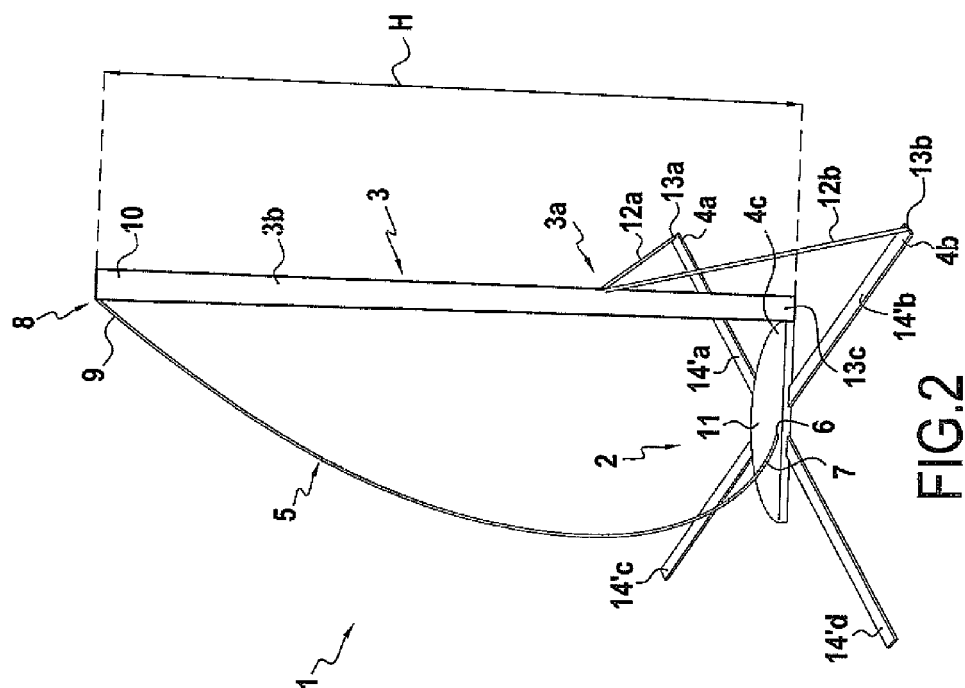
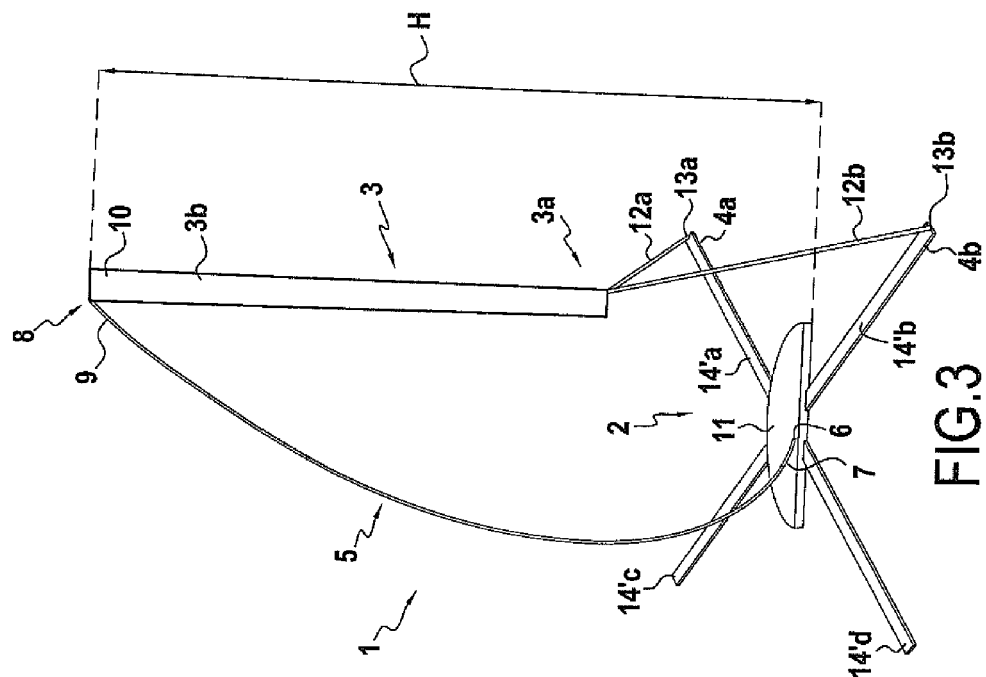


FIG.1



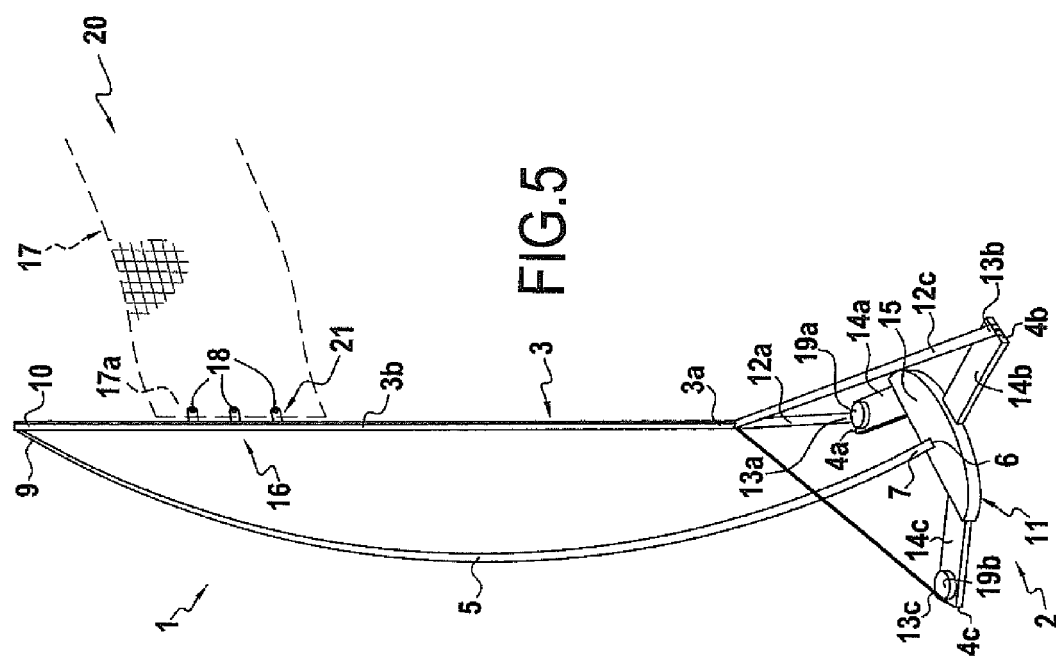


FIG. 5

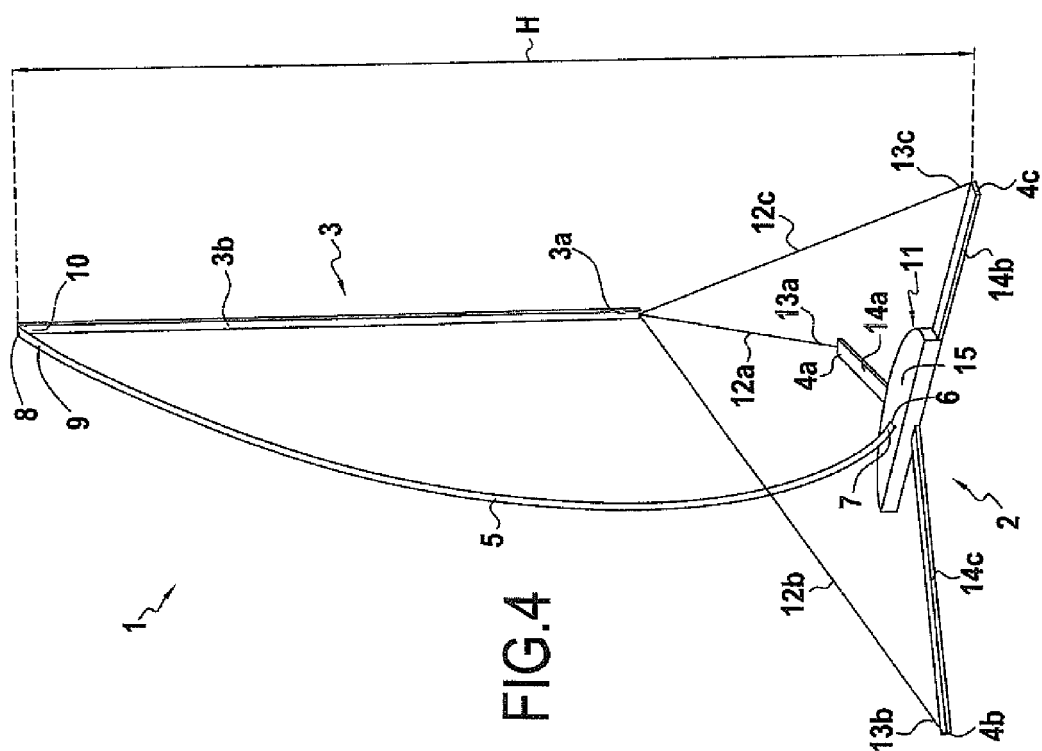


FIG. 4

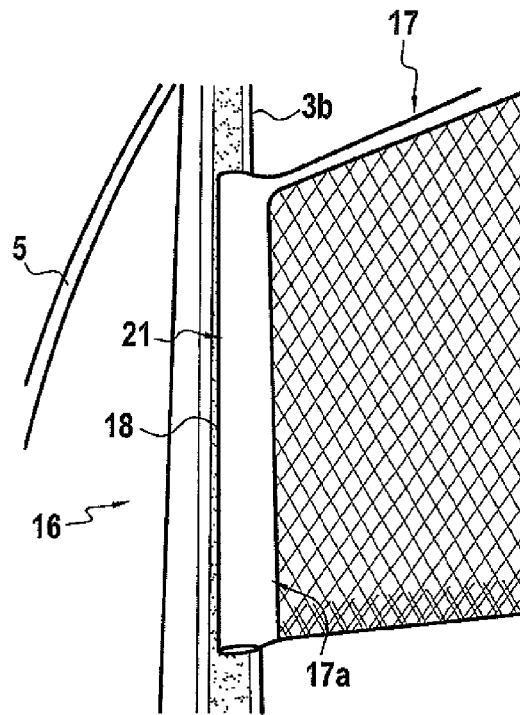


FIG. 6

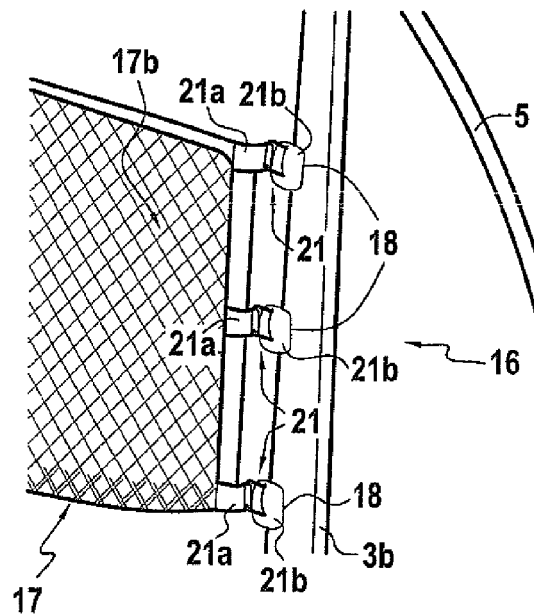
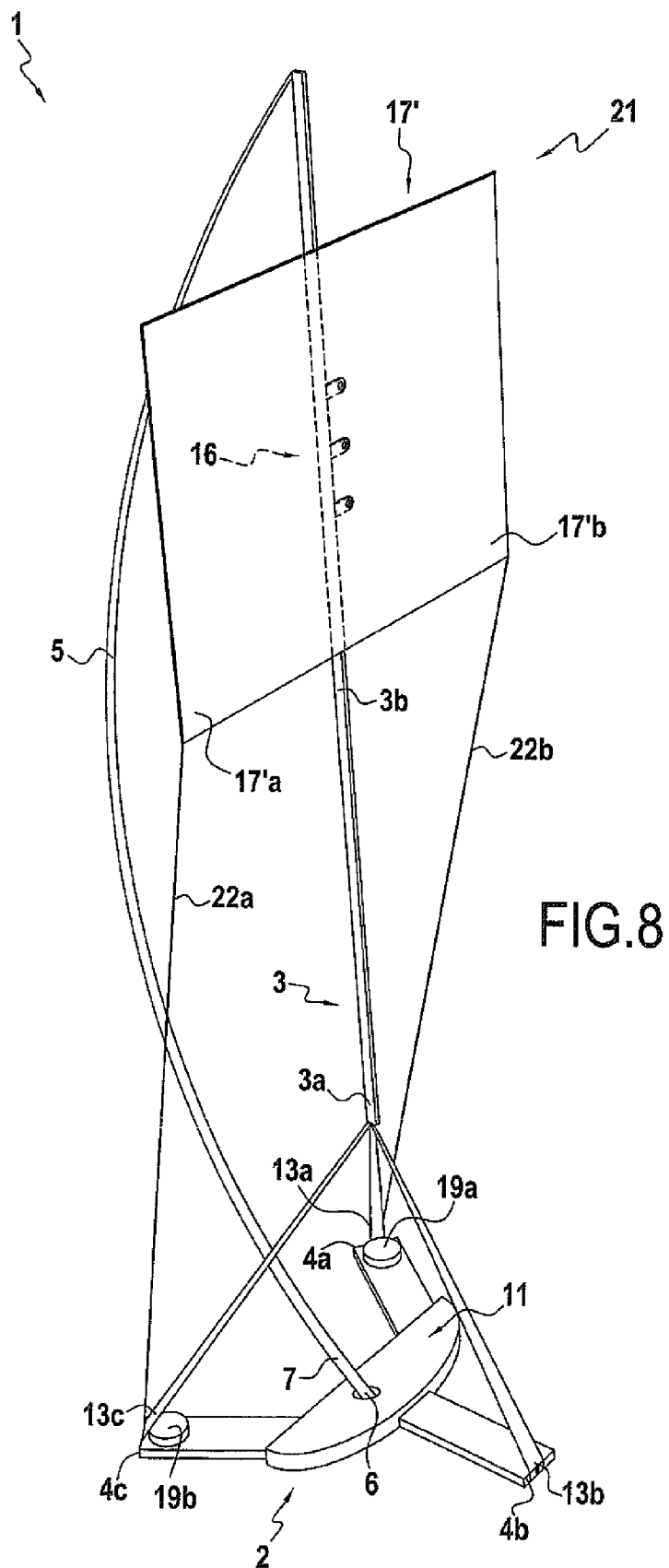
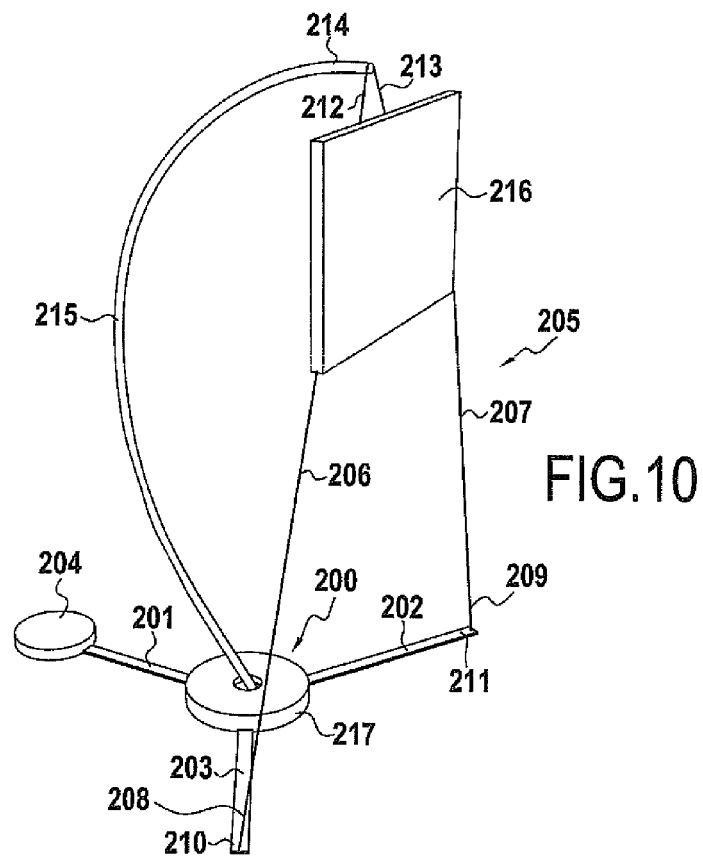
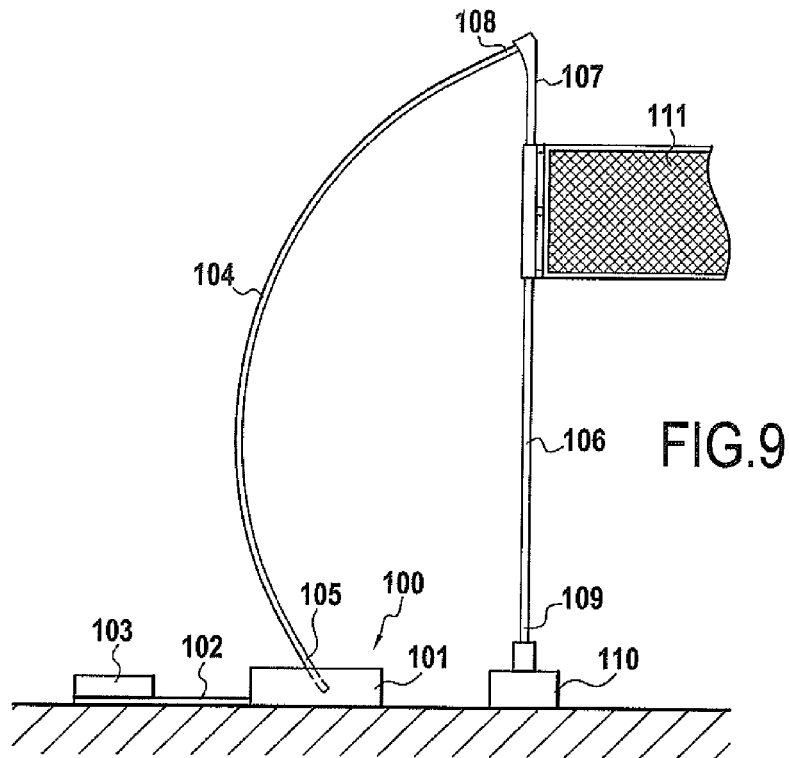
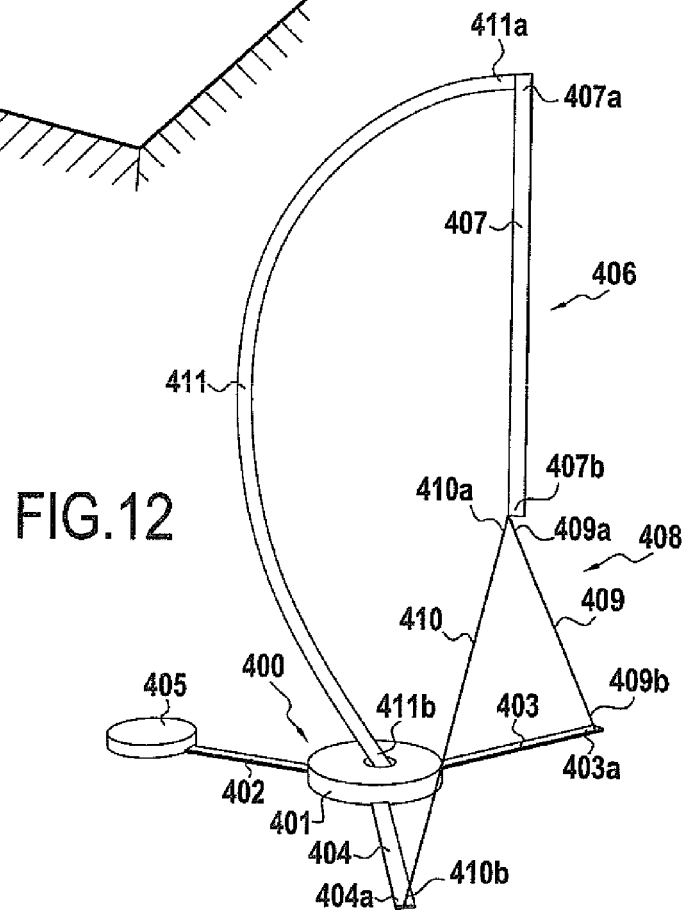
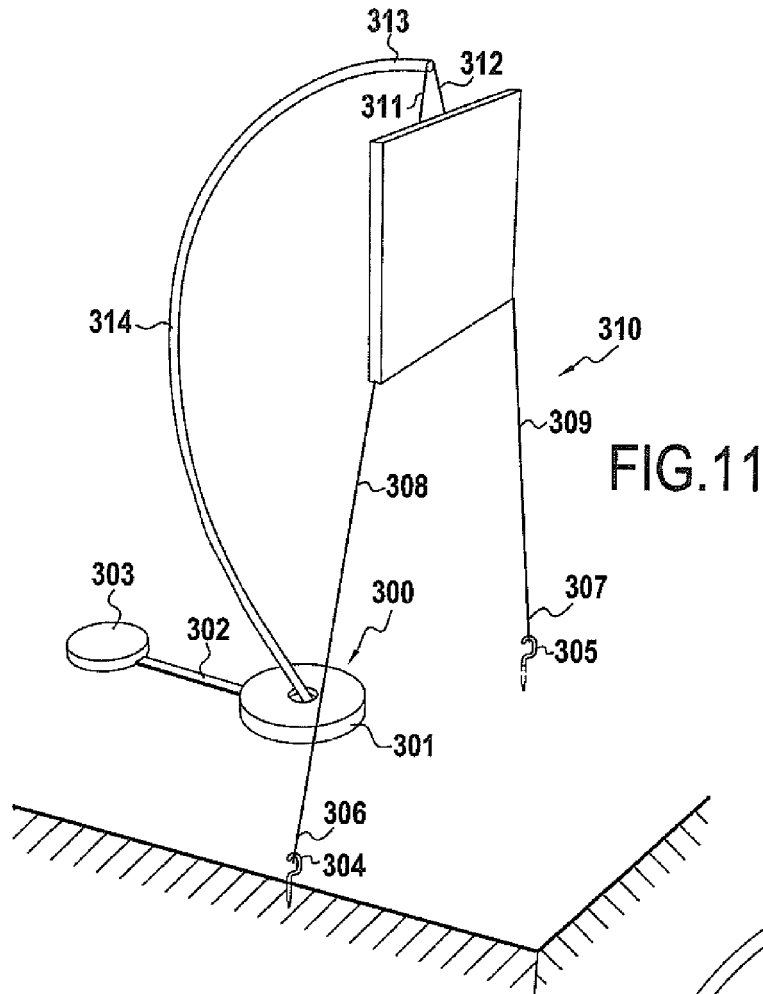


FIG. 7









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 15 7431

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X,D	US 6 461 258 B1 (VACANTI MICHAEL M [US]) 8 octobre 2002 (2002-10-08) * colonne 1, ligne 55-67 - colonne 2, ligne 1-67 * * colonne 3, ligne 1-26; figures * -----	1-26	INV. A63B71/02 A63B61/00 A63B61/04 A63B63/08 A63B61/02
X	US 4 274 632 A (JACOBS BRIAN J) 23 juin 1981 (1981-06-23) * colonne 3, ligne 19-68 - colonne 4, ligne 1-54; figures * -----	1,6-13, 15,16, 20,23	
X	US 5 569 094 A (MACALUSO ANTHONY G [US]) 29 octobre 1996 (1996-10-29) * colonne 2, ligne 29-67 - colonne 3, ligne 1-67 * * page 4, ligne 1-46; figures * -----	1,2,7	
X	FR 1 341 549 A (ANDRE LOUIS PIERRE OSTRIC) 2 novembre 1963 (1963-11-02) * le document en entier * -----	1,23	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A63B E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		29 juin 2011	Teissier, Sara
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 15 7431

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-06-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6461258	B1	08-10-2002	AUCUN	
US 4274632	A	23-06-1981	AU 529169 B2	26-05-1983
			AU 4084578 A	24-04-1980
US 5569094	A	29-10-1996	AU 2066197 A	22-09-1997
			EP 0871522 A1	21-10-1998
			JP 3618357 B2	09-02-2005
			JP 11505460 T	21-05-1999
			WO 9732633 A1	12-09-1997
FR 1341549	A	02-11-1963	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 6461258 B [0002]